

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR DE TAXI - GARD**

**-SESSION JEUDI 29 JUIN 2017-**

<b>Numéro</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>RESULTAT</b>
4142	DEPRI	ERIC	NON ADMIS
4417	ETIENNE	AUDRI	ADMIS
4307	MOLL	JULIEN	NON ADMIS
2345	BOUSKAYA	OUAHID	NON ADMIS
4377	DUPRE	LAURENT	NON ADMIS
2671	GAUTHIER	SANDRINE	ADMIS
PASCAL	PASCAL	ROMAIN	NON ADMIS

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.